

H08: Centre national de ressources de lutte contre la douleur (CNRD)

Bureau référent : Bureau de la qualité et sécurité des soins PF2

Définition

Le CNRD a comme objectif principal la prévention et l'amélioration de la prise en charge de la douleur provoquée par les soins, les situations cliniques et les douleurs post-opératoires chez l'enfant, l'adulte et la personne âgée. Il s'adresse aux personnels soignants médicaux et paramédicaux de tous les secteurs d'activité (public, privé et libéral) ainsi qu'aux usagers.

Références concernant la mission

Circulaire DHOS n°2002-266 du 30 avril 2002 relative à la mise en œuvre du programme national de lutte contre la douleur
Plans nationaux d'amélioration de la prise en charge de la douleur : 1998-2000, 2002-2005 et 2006-2010

Critères d'éligibilité

Le CNRD a été mis en place dans le cadre du deuxième plan quadriennal. pour ce qui concerne la douleur des soins des personnes les plus vulnérables : enfants, personnes handicapées, âgées, etc.
Le CNRD voit aujourd'hui ses missions recentrées afin de :

- a) Recueillir et diffuser des informations relatives à tous les types de douleur et à leur prise en charge :
 - Vers le grand public
 - Vers les professionnels de santé (PS)
- b) Venir en appui de la prise des décisions par les autorités sanitaires

Chiffres clés

En 2017, 1 établissement a été financé au titre de cette mission pour un montant global de 351 528€.

Périmètre de financement

Les missions du CNRD font actuellement l'objet d'une redéfinition axée sur :
L'information du grand public et la mise en place des outils correspondants ;
L'information des personnels de santé ;
L'appui à la définition des politiques publique, le relai de ces politiques.

Critères de compensation



Le CNRD, en restructuration dans ses missions et son fonctionnement, conserve dans l'intervalle la dotation définie en 2016

Prise en compte du coefficient géographique

- L'exercice de la mission ne génère pas de surcoûts liés à l'implantation géographique.
- Les coefficients géographiques ont été appliqués sur la modélisation
- Les coefficients géographiques ont été appliqués sur une partie des financements pour les raisons suivantes.

Évaluation a posteriori de la pertinence du financement de la mission

Existence d'un rapport d'activité : Oui
Ce rapport d'activité est-il informatisé ? non

Les rapports d'activité et les données qui le composent sont-ils :

- validés par les directions des établissements : Oui
- visés par les ARS : Oui
- validés par les ARS : Non
- adressés ou directement accessibles à la DGOS : Oui
 - Sinon, à quel organisme sont-ils adressés ? ANSM